



RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS

Année 2015

Sommaire :

Préambule.....	3
Présentation de la collectivité en charge de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers.....	3
Le territoire en repère.....	3
Les moyens matériels.....	4
Les différents équipements :.....	5
Installation de Stockage des Déchets non dangereux (I.S.D.N.D.) du Beynon.....	5
Le centre de tri du Beynon.....	5
Le quai de transfert de St Jean.....	5
La déchetterie de PATAC.....	6
Le site de compostage de la station d'épuration.....	7
Les ordures ménagères :.....	9
La collecte en régie des ordures ménagères.....	9
Les apports des professionnels sur le quai de transfert.....	11
Le traitement des ordures ménagères en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D.).....	12
La déchetterie de PATAC.....	13
La valorisation des déchets.....	14
Les collectes sélectives.....	17
La collecte des Emballages Ménagers Recyclables.....	17
Le conditionnement et la mise aux Prescriptions Techniques Minimum en vue de la valorisation des Emballages Ménagers Recyclables.....	17
Les coûts de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables.....	19
La collecte en Apport Volontaire du verre.....	21
La collecte en Apport Volontaire du papier.....	23
Les cartons des professionnels.....	26
D'autres filières de collecte et de traitement :.....	28
Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (D.A.S.R.I.).....	28
Le compostage domestique.....	28
La récupération des textiles.....	29
Synthèse des indicateurs techniques :.....	30
Performance et taux de valorisation.....	30
Synthèse des indicateurs financiers :.....	39
Coût du service public :.....	39
Les perspectives pour 2016 :.....	41
Synthèse générale:.....	43
GLOSSAIRE.....	45

Préambule

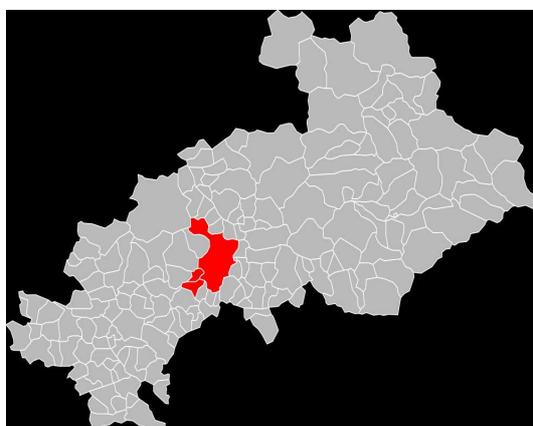
La Communauté d'Agglomération «Gap en + grand» a été créée le 1^{er} janvier 2014. Les données techniques et financières en matière de prestations de collecte et de traitement des déchets ménagers pour l'année 2015 ont pu être comparés aux données de l'année 2014.

Présentation de la collectivité en charge de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers

Le territoire en repère

La Communauté d'Agglomération «Gap en + grand» regroupe les communes de La Freissinouse, Pelleautier et Gap depuis le 1^{er} janvier 2014, d'après les données de l'INSEE :

Commune	Population recensement 2012	Superficie en km ²
LA FREISSINOUSE	648	8,3
PELLEAUTIER	643	12,8
GAP	40 761	110,4
TOTAL	42 052	131,5



« Localisation Communauté d'Agglomération «Gap en + grand» dans les Hautes-Alpes, France »

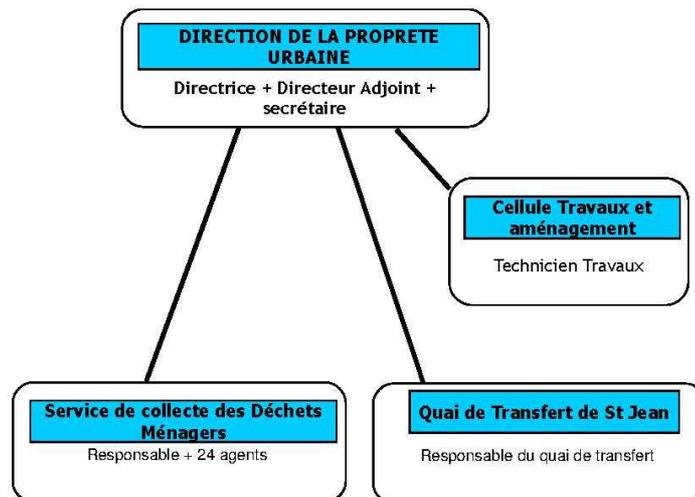
Le territoire est classé dans la strate de type URBAIN.

Les compétences exercées par la collectivité

La compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » qui comprend notamment la collecte et le traitement des déchets ménagers, est prise en charge par la Communauté d'Agglomération «Gap en + grand» conformément à l'Arrêté Préfectoral de création n° 2013150-0007 du 30 mai 2013.

L'organisation du service

La Direction de la Propreté Urbaine comprend deux services. Le service municipal du nettoyage resté sous la responsabilité communale de la Ville de GAP et le service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés transféré au regroupement intercommunal. L'organigramme général du service de collecte s'articule de la manière suivante :



Les moyens matériels

La Direction de la Propreté Urbaine dispose d'un parc de bennes de collecte dont l'entretien et la maintenance sont réalisés au sein de l'atelier mécanique de la Ville de GAP. Le parc est composé de bennes, de différents volumes 9 m³ pour desservir les voies étroites, 16 m³ et 18 m³ pour les grands axes de circulation. Au total, le parc est composé de 7 bennes classiques et d'une benne avec grue auxiliaire pour la collecte des conteneurs enterrés.

Le service dispose également d'un camion lave-conteneur équipé d'un dispositif de chaudière permettant de nettoyer les bacs roulants à eau chaude.



Les équipements de collecte (bacs, colonnes d'apport volontaire) sont mis en place par les agents du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et l'entretien de ces équipements ainsi que des conteneurs enterrés et semi-enterrés relève du service de collecte.



Les différents équipements :

Installation de Stockage des Déchets non dangereux (I.S.D.N.D.) du Beynon

Ce site est situé sur la commune de Ventavon, à mi chemin entre Gap et Sisteron. Il est placé sur le lieu dit du « Beynon » à proximité de la sablière.

La surface totale (lagune et traitement compris) est de 11 hectares dont 9 hectares pour le dépôt des déchets. La capacité maximale annuelle est de 75 000 tonnes, du fait de la qualité naturelle du sous-sol et la capacité maximale de stockage est de 1.6 millions de m³. L'exploitation du site est prévue jusqu'en 2023.



La société ALPES ASSAINISSEMENT est autorisée à exploiter l'I.S.D.N.D. du Beynon par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002. Un bioréacteur a été installé sur le site afin de valoriser les biogaz captés sur les casiers. L'électricité produite correspond à la consommation de 1 600 foyers.

Le centre de tri du Beynon

Le centre de tri est un bâtiment d'une surface de 2 100 m², d'une zone couverte de 360 m² pour stocker couvert sur un terrain de 8 000 m². Il est conçu pour recevoir 10 000 tonnes par an de déchets valorisables. La production annuelle du département étant d'environ 2 000 tonnes de cartons et 1 700 tonnes d'emballages ménagers recyclables. L'installation est équipée d'une chaîne de tri et d'un matériel de tri optique capables de traiter les papiers, les cartons, l'acier, les films plastiques et les emballages ménagers.



Le centre de tri est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.). Il répond aux exigences de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2002. Il est certifié ISO 14001. Le site emploie 12 personnes dont 8 agents de tri.

Le quai de transfert de S^t Jean

Le quai de transfert de S^t Jean est utilisé afin de compacter et évacuer les déchets sur leur site de traitement.

Le site est équipé d'un bâtiment annexe où le responsable d'exploitation enregistre les pesées et comptabilise les sorties et entrées des différents véhicules. Ce quai de transfert est également doté :

- D'un pont bascule permettant de gérer les entrées et les sorties et d'enregistrer les pesées de chaque nature de déchets transitant par le site de transfert,
- D'une unité de compactage des déchets ménagers et d'une unité de remplissage des remorques à Fonds Mouvants Alternatifs.

Ce site dispose également d'une plate-forme dont l'aire est suffisante pour les opérations de chargement, de déchargement des semi-remorques et de retournement des camions.

Le site est ouvert pour le dépôt des déchets des professionnels.



La déchetterie de PATAC

La déchetterie est située dans le quartier PATAC. Elle a été mise en service le 19 février 1997. Cet équipement bénéficie d'un arrêté préfectoral en date du 20 juin 1996 autorisant son exploitation. La déchetterie est un espace clos et gardienné, utilisé par les habitants qui viennent y déposer tous les déchets qui ne sont pas collectés de façon classique (encombrants, produits toxiques...). Les usagers doivent effectuer chez eux ou sur la déchetterie le tri entre les différents matériaux et les apporter par leur propre moyen pour les répartir dans les différentes bennes. Les déchets sont ensuite acheminés, selon leur nature vers des filières de valorisation.

Les horaires d'ouverture sont :

- Du 1^{er} avril au 31 octobre :

Du lundi au samedi (fermée le mardi) de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le dimanche de 9h00 à 12h00.

- Du 1^{er} novembre au 31 mars :

Du lundi au samedi (fermée le mardi) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le dimanche de 9h00 à 12h00.



Le site est composé du local du gardien, d'un local de stockage des Déchets Dangereux des Ménages et de 11 quais de déchargement. Onsignes apparaissent ci-dessous :

Le **dispositif de contrôle à l'entrée** de la déchetterie vise à n'autoriser l'accès qu'aux particuliers issus des communes de La Freissinouse, Pelleautier et Gap.

Le site de compostage de la station d'épuration

La station d'épuration de GAP est dotée d'une unité de compostage des boues d'épuration.

Les déchets verts ligneux broyés sont mélangés aux boues afin de réaliser du compost. Ces déchets verts sont issus de la collecte sélective effectuée sur le site de la déchetterie de PATAC et du quai de transfert de S^t Jean mais également de la déchetterie gérée par la Communauté de Communes de Tallard Barillonnette et de professionnels.

La décomposition de ces déchets est réalisée dans des bennes avec insufflation d'air pendant une période de 7 semaines. Puis le compost est stocké sous un hangar pour maturation. Ce compost est ensuite utilisé en épandage agricole.



Les ordures ménagères :

La collecte en régie des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères s'effectue sur le principe du ramassage en points de regroupement (bacs 340 à 660 litres, conteneurs enterrés ou semi enterrés de 4 à 5 m³). La collecte est réalisée en régie avec différents secteurs de tournées. La fréquence de collecte est bihebdomadaire sauf pour le centre-ville intra muros qui est collecté 6 fois par semaine. Les collectes des zones urbaines sont réalisées de 5h00 à 12h00 et les zones campagne de 13h00 à 20h00.

Le 16 mai 2011, de nouveaux circuits de tournées de collecte ont été mis en place afin d'optimiser les tournées et redistribuer les secteurs géographiques desservis. L'organisation du travail a été optimisée avec un nouveau planning de roulement des équipes qui privilégie pour les agents des jours de repos le week-end et non en semaine.

Les circuits de collecte ont été modifiés afin d'intégrer les tournées de collecte desservant les communes de La Freissinouse et de Pelleautier.

Le programme de mise en place des conteneurs enterrés se poursuit en centre-ville. En 2015, **le nombre total de conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères est de 82 unités** implantés sur le territoire intercommunal.

La collecte est réalisée par un camion grue spécifique équipé d'une benne compacteuse. Au total, en 2015, ce sont 1 866,44 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées dans ces dispositifs enterrés.

Parallèlement à la montée en puissance de la collecte en système enterré, les parcours des bennes classiques permettant le vidage des bacs roulants sont progressivement modifiés.

Nature des déchets	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Evolution (%)
Ordures Ménagères	11 950,30	12 062,20	0,94

Pour l'année 2015, 12 062,20 tonnes ont été collectées sur le territoire intercommunal.



Pour plus de sécurité dans la prestation de collecte...

- Un inventaire des points de collecte posant des problèmes de sécurité a été dressé en 2009. En effet, l'application de la recommandation R437 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés, vise à réduire les situations à risque et les accidents professionnels.

Celle-ci se traduit par :

- la suppression de la collecte en sacs,
- la suppression de la collecte bilatérale (simultanée des 2 côtés de la voie),
- la suppression des marche-arrières,
- la mise en place d'aire de retournement des bennes afin d'éviter des manœuvres dangereuses aussi bien pour les riverains que pour les agents de collecte,
- l'utilisation de bennes de collecte conformes aux normes.

Lors du travail de recensement des points de collecte des 2 nouvelles communes, des modifications techniques ont été apportées afin de prendre en compte la sécurité des agents de collecte.



- Le principe de la signature d'une **convention d'intervention sur domaine privé** ouvert à circulation publique avait été adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2009. Celle-ci a pour but d'améliorer les conditions de sécurité des agents municipaux sur le domaine privé. En fin d'année 2015, ce sont 65 conventions qui ont été signées entre le propriétaire ou son représentant et la collectivité. Une délibération au Conseil Communautaire du 13 décembre 2014 a permis l'ajustement de celle-ci au nouveau périmètre.

Les coûts de collecte ont été calculés en fonction des 2 modes actuels de collecte.

La collecte en bacs classiques intégrant entre autre les frais de personnel, l'amortissement des véhicules et des bacs, le gazole consommé... qui s'élève à 796 196,90 € TTC en 2015. Un tonnage global annuel de 10 195,76 tonnes a été collecté en 2015 sur l'ensemble des bacs roulants.

La collecte en conteneurs enterrés intègre entre autre l'amortissement des points de collecte, de la benne de collecte équipée de la grue de relevage, le personnel portant ainsi le montant annuel de cette collecte ordures ménagères à 213 514,26 TTC. Un tonnage global annuel de 1 866,44 tonnes a été collecté en 2015 sur l'ensemble des dispositifs enterrés intercommunal sachant que pour l'instant les équipements se situent sur la commune de GAP.

	Coûts en € TTC	Coûts en € / hab/an TTC	Coût de collecte en € TTC	bacs classiques	conteneurs enterrés
Coût de collecte en bacs classiques	796 196,90	18,93	tonne collectée	78,09	114,40
Coût de collecte en conteneurs enterrés	213 514,26	32,81			
Coût de collecte global	1 009 711,16	24,01			

Du fait du coût élevé d'aménagement et d'acquisition des équipements enterrés et semi enterrés et du moindre tonnage recueilli, le coût à la tonne collectée pour les dispositifs enterrés est plus important que la collecte classique.

Les apports des professionnels sur le quai de transfert

Le quai de transfert intercommunal de S^t Jean accueille le public professionnel du lundi au vendredi de 7h00 à 11h00 et le mercredi après-midi de 14h00 à 17h00.

Les dépôts y sont gratuits en dessous de 100 kg de déchets par semaine. Chaque année, les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Communautaire.

Nature des déchets professionnels réceptionnés au quai de transfert	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Evolution en %
Emballages, déchets divers	659,48	549,62	-16,66
Ordures ménagères	0,00	0,00	0,00
Déchets verts Broyés	696,44	615,80	-11,58
Cartons	64,48	59,72	-7,38
Papiers	87,64	105,02	19,83
Palettes	238,66	317,10	32,87
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	92,77	84,40	-9,02
Verres	0,38	0,74	94,74
Ferrailles	44,76	46,04	2,86
Piles	0,31	0,31	0,00
TOTAL	1 884,92	1 778,75	-5,63

Conformément au décret n°92-158 du 20 février 1992 complétant le Code du Travail, Art. 4515-4, la Communauté d'Agglomération du Gapençais a mis en place un Plan de Prévention lors de l'utilisation par des entreprises extérieures des établissements intercommunaux. Il est donc proposé aux professionnels venant vider leurs déchets, au quai de transfert de signer un **protocole de sécurité** concernant les opérations de chargement /déchargement.

La facturation trimestrielle des professionnels est réalisée en fonction des tonnages et de la nature des déchets apportés pour des apports supérieurs à 100 kg/semaine. Cette facturation s'élève à 68 001,29 € pour 2015.

Facturation globale des professionnels au quai de transfert	2014	2015	EVOLUTION en %
en € TTC	67 308,95	68 001,29	1,03

Le traitement des ordures ménagères en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D.)

En 2015, l'ensemble des ordures ménagères collectées sur la Communauté d'Agglomération «Gap en + grand» en régie et sur le quai de transfert de S^t Jean ainsi que les encombrants et les refus du centre de tri ont été traités à l'ISDND du Beynon.

Le transport des ordures ménagères est effectué par un prestataire privé par semi à Fond Mouvant Alternatif (FMA) d'une capacité de 90 m³. La Communauté d'Agglomération «Gap en + grand» dispose de 3 semis FMA pour l'évacuation de ses déchets. Afin de transporter les 12 062,20 tonnes collectées sur le territoire communal, 520 voyages ont été effectués en 2015.

Le marché « Transport et traitement des Ordures Ménagères » est assuré par la société ALPES ASSAINISSEMENT. Le transport a été sous-traité par cette société au prestataire SGEA du groupe PIZZORNO. Le marché a été relancé au 1^{er} septembre 2013 pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois pour des périodes annuelles. Les coûts de transport sont de 7,53 € TTC/T et de traitement de 100,01 € TTC/T.

En 2015, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.) s'élève à 20,00 € HT par tonne de déchets enfouis à l'ISDND. La société ALPES ASSAINISSEMENT a réalisé des investissements sur le site pour produire de l'électricité grâce à une turbine, de ce fait la T.G.A.P. est réduite. Le montant total de cette taxe sur l'année représente une dépense de 220 638,00 € HT.

	2014	2015	variation en %	2014	2015	variation en %	2014	2015	variation en %	
Coûts de collecte (1)	972 696,57	1 009 711,16	3,80	81,40	83,71	2,84	23,13	24,01	3,80	
Coûts de traitement	Coût de réception et de conditionnement au quai de transfert (2)	63 845,26	37 195,83	-41,74	5,34	3,08	-42,35	1,52	0,88	-42,10
	Coût de transport (3)	77 321,61	90 774,48	17,40	6,47	7,53	16,38	1,84	2,16	17,40
	Coût de traitement en ISDND (4)	1 131 808,16	1 206 312,23	6,58	94,71	100,01	5,59	26,91	28,69	6,61
	Coût global de traitement (5)=(2)+(3)+(4)	1 272 975,03	1 334 282,54	4,82	106,52	110,62	3,85	30,27	31,73	4,82
Coût global (1)+(4)	2 245 671,60	2 343 993,70	4,38	187,92	194,33	3,41	53,40	55,74	4,38	

Chiffres clés Ordures Ménagères:

- 12 062,20 tonnes collectées en régie soit 284,18 kg par habitant / an.
- coût global 194,33 € TTC par tonne,
- coût global 55,74 € TTC par habitant.

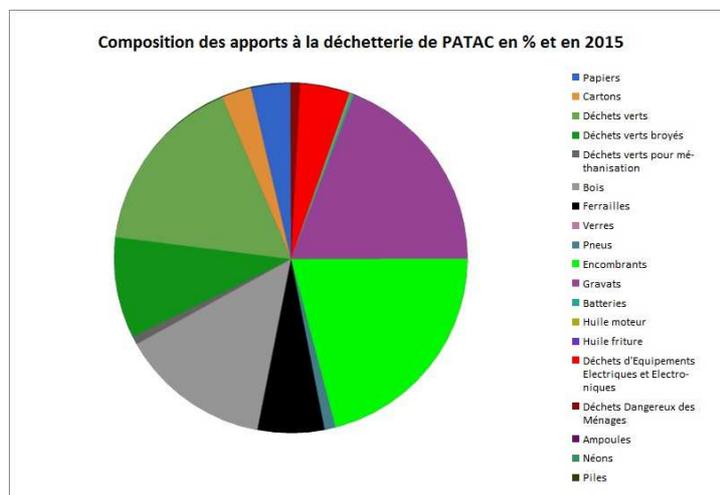
La déchetterie de PATAC

Depuis son ouverture, la gestion et l'exploitation de la déchetterie de PATAC, sont confiées à la société SGEA (groupe PIZZORNO). Une mise en concurrence a été effectuée au premier trimestre 2015 et le nouveau contrat avec la société PROPOLYS (groupe PIZZORNO) a pris effet au 1^{er} juin pour une durée du marché de 3 ans renouvelable 2 fois un an. Dans le cadre de ce nouveau marché, un nouveau broyeur à végétaux doit être installé, ainsi qu'un compacteur à cartons. De plus un système de reconnaissance des plaques minéralogiques des véhicules remplacera le système de contrôle d'accès par vignette.

Il est rappelé que la déchetterie a une limitation d'accès aux seuls particuliers résidant sur le territoire de la collectivité.

Les différents tonnages récupérés

Nature des déchets	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Evolution (%)
Papiers	196,04	193,26	-1,42
Cartons	137,40	146,42	6,56
Déchets verts	906,50	906,42	-0,01
Déchets verts broyés	518,22	507,74	-2,02
Déchets gazon pour méthanisation	45,56	41,84	-8,17
Bois	725,28	754,60	4,04
Ferrailles	340,72	333,74	-2,05
Verres	30,76	0,00	-100,00
Pneus	31,26	54,68	74,92
Encombrants	1 176,66	1 140,54	-3,07
Gravats	1 189,52	1 045,06	-12,14
Batteries	10,76	12,66	17,66
Huile moteur	9,36	9,36	0,00
Huile friture	3,64	3,64	0,00
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	250,22	241,67	-3,42
Déchets Diffus Spécifiques	38,52	45,17	17,26
Lampes	0,16	0,32	100,00
Néons	0,87	0,84	-3,45
Piles	2,61	2,86	9,58
TOTAL	5 614,06	5 440,82	-3,09



NB : les tonnages de verre ne sont plus indiqués car la benne de récupération a été remplacée par la benne pour la filière déchets gazon pour la méthanisation. Des colonnes ont été mises en place, le tonnage est inclus dans le tonnage global du verre de la filière des Points d'Apport Volontaires.

La valorisation des déchets

En 2015, la déchetterie a permis de valoriser 4 361,99 tonnes de déchets soit un taux de valorisation de 78 % des déchets réceptionnés. La destination des déchets issus de la déchetterie figure dans le tableau ci-dessous :

Produits réceptionnés	Destinations pour le traitement
Papiers	Recyclage à la Papetrie NORSKE SKOG à Golbey (88) via le Centre de tri PAPREC RESEAU ets Gros Environnement à La mure (38)
Cartons	Recyclage à la Papeterie EMIN LEYDIER (09) via le centre de tri de PAPREC RESEAU Ets GROS ENVIRONNEMENT à La mure (38)
Déchets verts	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) d'ALPES ASSAINISSEMENT situé au Beynon (05) puis site de compostage de GROS ENVIRONNEMENT à La Mure (38)
Déchets verts broyés	Station d'épuration de GAP (05) pour la fabrication de compost
Déchets verts gazon	Unité de méthanisation du GAEC des Balcons du Gapençais (05)
Bois	PAPREC RESEAU Ets GROS ENVIRONNEMENT expédie le bois Chez IKEA Industry à Lure (70)
Ferrailles	PAPREC RESEAU Ets GROS ENVIRONNEMENT transporte chez SARL KINTZ Frères de VEYNES (05) en vue de la valorisation sur le site SUD FER situé à Marignane (13)
Pneus	recyclage par GRANULATEX (74)
Encombrants	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) d'ALPES ASSAINISSEMENT situé au Beynon (05)
Gravats	Carrières et Ballastières des Alpes (CBA) La Saulce (05)
Verres	Centre verrier du Languedoc Vergeze (30) via le quai de transfert de S ^t Jean
Batteries	SARL KINTZ Frères de Veynes (05) en vue de leur traitement sur le site RECYCLEX situé à Villefranche-sur-Saone (69)
Huile moteur	SEVIA SRRHU de Grenoble (38) en vue de leur régénération
Huile végétale	SUD RECUPERATION La Bastidette (31)
Textiles	Association Les Fils d'Ariane, Gap (05)
Mobilier Usagé	Association La Petite Ourse, Gap (05)
Piles	COREPILE : collecté par EPUR MEDITERRANEE, traité sur Gignac La Nerthe (13)
Lampes, néons	filiales RECYLUM
DEEE: Ecrans	collecté par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyé à SIBUET ENVIRONNEMENT à Chamoux sur Gelon (73)
DEEE: Ecrans plats	collecté par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyé à ENVIE 2E (31)
DEEE: Gros Electroménager Froid	collecté par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyé à Terecoval à La chambre (73)
DEEE : Gros Electroménager hors Froid	collecté par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyé à EPUR MEDITERRANEE à Gignac la Nerthe (13)
DEEE: Petits Appareils en Mélange	collecté par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyé à TRIADE à Rousset (13)
Déchets Diffus Spécifiques DDS pris en charge par EcoDDS	Incineration avec récupération d'énergie sur le centre de TREDI SALAISE (38)
Déchets Diffus Spécifiques DDS hors champ d'application de reprise d'EcoDDS	Incineration avec récupération d'énergie sur le centre de SPUR ENVIRONNEMENT à Rognac (13)
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	Incineration à Toulon (83) puis récupération par DASTRI , collecte par PACADEm et incinération à Vedène (83)

Le coût global de la déchetterie se ventile en plusieurs parties :

- La partie fixe prenant en compte le gardiennage, l'entretien du site, les différentes taxes et factures, la mise en place par l'entreprise du broyeur, du compacteur à cartons...
- La partie variable qui est fonction de la nature des déchets, de son poids et de sa filière de valorisation,
- Le transport et le traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) effectués par la société SPUR ENVIRONNEMENT sur le site de Rognac.
- Les recettes de la filière de récupération des DEEE de l'éco-organisme ECO-SYSTEMES,
- La recette de l'éco-organisme ECO-MOBILIER pour aider financièrement à la collecte et au traitement de ces déchets en attendant la mise en place gratuite d'une benne spécifique de récupération.

	Société SGEA			Société SPUR ENVIRONNEMENT (4)	Recettes OCAD3E (5)	Aide ECODDS (6)	Aides ECOMOBILIER (7)	TOTAL GENERAL (3)+(4)-(5)-(6)-(7)
	Partie fixe (1)	Partie variable (2)	TOTAL (3)=(1)+(2)					
Dépenses de fonctionnement en € TTC en 2014	221 936,94	440 101,90	662 038,84	18 540,37	24 922,96	480,53		655 175,72
Dépenses de fonctionnement en € TTC en 2015	221 639,87	405 588,60	627 228,47	16 649,51	30 343,67	812,00	26 935,74	585 786,57

	2014	2015	Evolution (%)
Coût global en € TTC	655 175,72	585 786,57	-10,59
Coût global/ tonne en € TTC	116,70	107,67	-7,74
Coût global/ habitant en € TTC	16,07	13,93	-13,32

On remarque une baisse significative du coût de gestion et d'exploitation de la déchetterie dûe pour une part à la baisse des coûts du marché, une baisse du tonnage des déchets à traiter mais également une augmentation des recettes dont la nouvelle aide financière d'Eco-mobilier.

Chiffres clés Déchetterie :

- 5 440,82 tonnes collectées soit 129,38 kg par habitant / an,
- 78% de taux de valorisation,
- coût global moyen 107,67 € TTC / tonne,
- coût global 13,93 € TTC / habitant.

Les collectes sélectives



La collecte des Emballages Ménagers Recyclables

La collecte est réalisée en régie sur une fréquence hebdomadaire et s'effectue en points de regroupement. Avec des bacs roulants à couvercle jaune, operculés, d'un volume de 340 ou 660 litres.

Nature des déchets	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Evolution (%)
Emballages Ménagers	794,26	806,25	1,51

Depuis le mois de juillet 2009, des conteneurs enterrés de 5 m³ sont progressivement développés en centre-ville. Ces équipements spécifiques ont permis de collecter **199,55 tonnes** d'emballages ménagers en 2015. Sur les communes de La Freissinouse et de Pelleautier, la collecte des emballages ménagers recyclables s'effectue en colonne d'apport volontaire de 4 m³.

Le tonnage total des emballages ménagers collecté en 2015 représente sur le territoire de la Communauté d'Agglomération «Gap en + grand», 806,25 tonnes. A l'issue de la collecte, les emballages ménagers recyclables sont évacués et conditionnés au quai de transfert de S^t Jean en vue de leur transport sur le centre de tri du Beynon.

Le conditionnement et la mise aux Prescriptions Techniques Minimum en vue de la valorisation des Emballages Ménagers Recyclables

Le transport du quai de transfert de S^t Jean au Centre de tri du Beynon s'effectue à l'aide de caissons d'un volume de 30 m³.

Un marché global regroupant la prestation de transport et de tri des emballages ménagers a été attribué depuis le 1^{er} septembre 2012, à la société ALPES ASSAINISSEMENT.

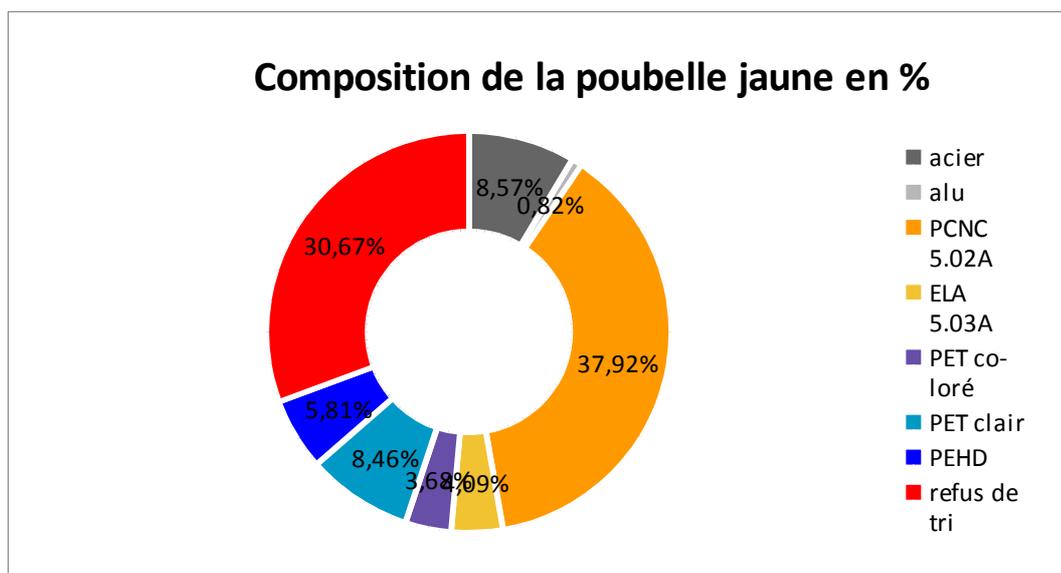
Le transport est sous-traité au groupement SGEA/Pizzorno. En 2015, ce sont 121 voyages qui ont été effectués.

Le centre de tri du Beynon réceptionne les déchets issus de la collecte sélective de la Communauté d'Agglomération, afin de trier les déchets recyclables en différentes familles. Des caractérisations ont été effectuées pour quantifier en moyenne le pourcentage de chaque matériau présent dans le gisement d'emballages ménagers recyclables.



Nature des déchets	2014	2015	Evolution (%)
Acier	68,75	69,07	0,47
Aluminium	5,69	6,61	16,16
Cartons	291,10	305,72	5,02
Briques	30,40	32,97	8,45
Flaconnages plastiques	139,93	144,63	3,36
Refus	258,39	247,25	-4,31
TOTAL	794,26	806,25	1,51

Taux de refus de 30,87 % en 2015.



Les filières de valorisation des récupérateurs agréés imposés dans le cadre du Contrat avec ECO-EMBALLAGES sont les suivants :

Produits	Destinations selon récupérateurs agréés par ECO-EMBALLAGES
Aluminium	REGAL AFFIMET siège social situé à Compiègne (60)
Acier	ARCELOR MITTAL PACKAGING siège social situé à Paris La Défense (92)
Cartons type P.C.N.C. 5.02A	REVIPAC siège social situé à Paris (75) et Papeterie SMURFIT KAPPA d'Avignon (84)
Briques alimentaires (Emballages pour Liquides Alimentaires E.L.A.) 5.03A	REVIPAC siège social situé à Paris (75) et Papeterie CARTIERA LUCCHESI (Italie)
Flaconnages Plastiques	VALORPLAST siège social situé à Puteaux (92), usines de régénération DENTIS (Italie), BARBIER (43), FREUDENBERG POLITEX (68) et SUMINCO (Espagne).

Ces sociétés issues de l'option filière d'ECO-EMBALLAGES garantissent un même prix de reprise sur le territoire national.

Les coûts de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables

	Coûts en €/an TTC	Coûts en € / hab/an TTC
Coût de collecte en bacs classiques	278 668,91	6,63
Coût de collecte en conteneurs enterrés	37 678,99	0,90
Coût de collecte global	316 347,90	7,52

Les coûts de collecte réalisés en régie comprennent aussi bien la collecte en bacs roulants s'élevant à 278 668,91 € TTC que la collecte enterrée s'élevant à 37 678,99 € TTC.

	Coûts en €/an TTC			Coûts en €/T TTC			Coûts en €/hab/an TTC		
	2014	2015	variation en %	2014	2015	variation en %	2014	2015	variation en %
Coût de collecte en régie (1)	308 133,90	316 347,90	2,67	387,95	392,37	1,14	7,56	7,52	-0,53
Coût de réception et de conditionnement au quai de transfert (2)	3 430,96	2 486,21	-27,54	4,32	3,08	-28,70	0,08	0,06	-25,00
Coût de transport (3)	21 335,39	21 635,34	1,40	26,86	26,83	-0,11	0,52	0,51	-1,92
Coût de tri (4)	157 784,95	159 671,07	1,20	198,66	198,04	-0,31	3,87	3,80	-1,91
Recette de recyclage (5)	79 410,80	69 385,80	-12,62	99,98	86,06	-13,92	1,95	1,65	-15,38
Recette ECO-EMBALLAGES (6)	255 418,11	235 644,87	-7,74	321,58	292,27	-9,11	6,27	5,60	-10,68
Coût global (1)+(2)+(3)+(4)-(5)-(6)	155 856,29	195 109,85	25,19	196,23	241,99	23,32	3,82	4,64	21,47

Les tonnages ont légèrement augmenté et le taux de refus a baissé mais l'augmentation des coûts de collecte et la baisse des recettes de recyclage ont provoqué une hausse significative des coûts de ce flux de déchets.

A noter que le surcoût lié aux erreurs de tri représente un total de 105 901,46 € soit 2,52 € / habitants.

Chiffres clés collecte sélective des emballages ménagers :

- 806,25 tonnes collectées soit 18,88 kg par habitant/ an,
- coût global : 241,99 € TTC / tonne,
- coût global : 4,64 € TTC/ habitant / an.

La collecte en Apport Volontaire du verre



En 2015, la Communauté d'Agglomération «Gap en + grand» a mis à disposition des usagers 176 colonnes d'un volume de 4 m³, pour la récupération du verre. La société ECO-EMBALLAGES préconisait l'installation d'une colonne pour 500 habitants. Actuellement sur le territoire de l'Agglomération, le ratio d'équipement est d'une colonne pour 240 habitants. Le code couleur de l'éco-organisme ECO-EMBALLAGES est appliqué et correspond à la couleur verte pour le flux des bouteilles et bocaux en verre.

Nature des déchets	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Evolution (%)
Verre collecté	939,46	971,44	3,40

Nature des déchets	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Evolution (%)
Verre exporté	1 033,72	957,54	-7,37

NB : du verre est resté stocké en fin d'année sur le quai de transfert de St Jean en attente d'évacuation.

Le marché de collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV) a été relancé en 2013, pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois pour des périodes de 1 an. L'attributaire est la société PAPREC RESEAU Agence GROS ENVIRONNEMENT.

Le prix de reprise fixé par le Barème E d'ECO-EMBALLAGES en 2015, est passé à 23,17 € par tonne (contre 22,45 € /T en 2014) afin de tenir compte de la variation du coût de calcin au niveau européen. Les différences sur les recettes indiquées dans le tableau ci dessous proviennent des fluctuations de stock en fin d'année sur le quai de transfert.

Le verre est stocké au quai de transfert de S^t Jean dans les caissons puis transvasé dans les semi céréaliers affrétés par le centre verrier du Languedoc. Le transport du verre est assuré par l'entreprise ZAINA. Le verre est ensuite recyclé à 100%.

	Coûts en €/an TTC			Coûts en €/T TTC			Coûts en €/hab/an TTC		
	2014	2015	variation en %	2014	2015	variation en %	2014	2015	variation en %
Coût de collecte (1)	46 296,64	47 691,66	3,01	44,79	49,81	11,22	1,10	1,13	2,73
Recette de recyclage (2)	28 666,41	27 174,24	-5,20	27,73	28,38	2,88	0,68	0,65	-4,41
Coût global (1) - (2)	17 630,23	20 517,42	16,40	17,06	21,43	26,26	0,42	0,49	16,67

La baisse des recettes de recyclage provoque une hausse des coûts pour ce flux de déchets.

Chiffres clés Verre :

- 957,54 tonnes collectées soit 22,65 kg par habitant / an,
- coût global : 21,54 € TTC / tonne,
- coût global : 0,49 € TTC / habitant.



La collecte en Apport Volontaire du papier

En 2015, la Communauté d'Agglomération «Gap en + grand» a mis à disposition des usagers 175 colonnes d'un volume de 4 m³, pour la récupération du papier. Le code couleur de l'éco-organisme ECO-EMBALLAGES est appliqué et correspond à la couleur bleue pour le flux des papiers.

Nature des déchets	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Evolution (%)
Papier	1 028,16 €	967,10	-5,94

Le marché de collecte des Points d'Apport Volontaire du papier, tri et valorisation a été relancé en cours d'année 2013, pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois un an.

La société PAPREC RESEAU Agence GROS ENVIRONNEMENT, attributaire du marché, a proposé une recette de recyclage de 65,00 €/T pour la qualité de papier 1.11 et 25,00 €/T pour la qualité Gros de Magasin (GM).

L'éco-organisme EcoFolio aide financièrement les collectivités en fonction des tonnages récupérés par les repreneurs papetiers. Suite au renouvellement de l'agrément de l'éco-organisme pour la période 2013-2016, le barème de soutien prend en compte en plus de la qualité 1.11, les papiers de la sorte GM avec un coût de reprise passant de 65,00 €/T à 80,00 €/T.

Le tableau ci dessous indique les variations des coûts par postes :

	Coûts en €/an TTC			Coûts en €/T TTC			Coûts en €/hab/an TTC		
	2014	2015	variation en %	2014	2015	variation en %	2014	2015	variation en %
Coût de collecte (1)	49 969,84	42 507,04	-14,93	48,60	43,95	-9,56	1,19	1,01	-15,12
Coût de transport (2)	14 930,33	15 246,50	2,12	14,52	15,77	8,60	0,36	0,36	0,00
Coût de tri (3)	28 279,90	28 518,06	0,84	27,51	29,49	7,20	0,67	0,68	1,49
Recette de recyclage (4)	66 971,80	65 065,54	-2,85	65,14	67,28	3,28	1,59	1,55	-2,51
Recette ECOFOLIO (5)	40 410,45	41 750,00	3,31	39,30	43,17	9,84	0,96	0,99	3,12
Coût global (1) + (2) + (3) - (4) - (5)	-14 202,18	-20 543,94	44,65	-13,81	-21,24	53,80	-0,34	-0,49	44,11

La collecte sélective du papier est financièrement avantageuse pour la collectivité avec une aide globale à la tonne de 21,24 € frais déduits.

Chiffres clés Papier :

- 967,10 tonnes collectées soit 23,22 kg par habitant / an,
- coût global : -21,24 € TTC / tonne,
- coût global : -0,49 € TTC / habitant.



Les cartons des professionnels

La Communauté d'Agglomération «Gap en + grand» assure gratuitement une collecte en régie des cartons des professionnels sur certaines zones commerciales et artisanales et en centre-ville. Suite à la réorganisation des tournées, la collecte est effectuée le vendredi matin de 5h00 à 12h00, par deux équipes.

Nature des déchets	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Evolution (%)
Cartons des professionnels	575,74	585,96	1,78%

Les coûts de collecte intègrent entre autre les frais de personnel, l'amortissement des véhicules, le gazole consommé... qui s'élève à 79 619,69 € TTC en 2015, soit 135,88 € TTC /T. Les coûts de la filière de valorisation des cartons sont indiqués dans le tableau ci dessous :

L'attributaire du marché en charge du transport, tri et valorisation des cartons professionnels est la société PAPREC RESEAU Agence GROS ENVIRONNEMENT.

	Coûts en €/an TTC			Coûts en €/T TTC		
	2014	2015	variation en %	2014	2015	variation en %
Coût de collecte (1)	78 654,96	79 619,69	1,23	136,62	135,88	-0,54
Coût de transport (2)	6 268,02	6 420,04	2,42	10,89	10,96	0,64
Coût de tri (3)	15 773,45	16 084,28	1,97	27,40	27,45	0,18
Coût global hors recettes (4)=(1)+(2)+(3)	100 696,43	102 124,01	1,42	174,90	174,29	-0,35
Recette de recyclage (5)	22 041,47	23 767,80	7,83	38,28	40,56	5,95
Coût global (4)-(5)	78 654,96	78 356,21	-0,38	136,62	133,73	-2,11

Chiffres clés cartons professionnels :

- 585,96 tonnes collectées
- coût global : 133,73 € TTC / tonne.

D'autres filières de collecte et de traitement :

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (D.A.S.R.I.)

Compte tenu d'une forte demande des personnes en auto-traitement à leurs domiciles qui produisent des D.A.S.R.I., à la demande de la collectivité, le prestataire de la déchetterie a proposé de mettre en place gratuitement une filière de collecte sur le site de la déchetterie de PATAC de ces déchets coupants, piquants, tranchants. Celle-ci a été effective début juillet 2009.

Afin de compléter ce dispositif et permettre aux personnes résidant en centre-ville de pouvoir facilement déposer leurs D.A.S.R.I., une collecte spécifique est effectuée en centre-ville. Depuis le 1^{er} décembre 2009, un point de collecte des DASRI a été créé au Service Communal d'Hygiène et Santé (SCHS). Par délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2009, une convention a été signée avec la société « La Collecte Médicale » pour le ramassage et le traitement de ces DASRI. Cette collecte est exclusivement réservée aux particuliers en auto traitement.

A noter que depuis la création de l'éco-organisme DASTRI, des pharmacies ont conventionnées et sont devenues des point de collecte. Sur la commune de GAP, il s'agit des pharmacies Galipe, Espitallier, du Rochasson et de la Luysanne.

12 fûts de 50 litres ont été collectés au S.C.H.S. sur l'année 2015 et **16 fûts sur la déchetterie** de PATAC.

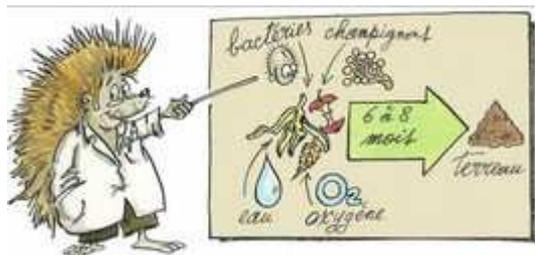


Le compostage domestique

L'opération de promotion du compostage domestique continue. Ce programme basé sur le volontariat s'adresse aux résidents des zones pavillonnaires. Cette technique simple de valorisation des déchets fermentescibles permet de diminuer le tonnage présenté à la collecte ordures ménagères, permettant ainsi de diminuer aussi bien les coûts de collecte que de traitement.

Une participation de 15,00 € est demandée par foyer de la Communauté d'Agglomération «Gap en + grand», pour l'acquisition d'un composteur, d'un bioseau et d'un guide du compostage détaillé. La société AGECE est attributaire du marché de fourniture du matériel pour un coût global de 48,28 € TTC.

En 2015, ce sont **20 composteurs** qui ont été vendus. Au total, depuis 2007, ce sont 2060 foyers qui sont équipés sur un potentiel total de 7 954 habitations individuelles, ce qui représente un **taux d'équipement de 25,90% de l'habitat pavillonnaire**.



Chiffres clés Compostage domestique :

- 2 060 composteurs mis en place depuis 2007, 20 composteurs mis en place en 2015,
- taux d'équipement de la zone pavillonnaire de 25,90%.

La récupération des textiles

Le 25 juin 2010, une délibération a été prise au Conseil Municipal afin de signer une convention d'objectifs et de moyens pour la collecte des textiles et accessoires de la personne avec l'association « Les Fils d'Ariane ».

A ce titre, 14 équipements de collecte sont présents sur le territoire communal de GAP. Elle propose également une collecte directement chez l'habitant en centre-ville pour les personnes âgées ou handicapées.

L'association a avant tout un objectif social qui est de permettre à des personnes en difficultés économiques d'acquérir sur une période de 2 ans une expérience et une qualification professionnelles (collecte, tri et vente de vêtements d'occasion).



Nature des déchets	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Evolution (%)
Textiles	275,10	271,80	-1,20

En 2015 ce sont **271,80 tonnes de textiles qui ont été collectées sur GAP**. Les textiles sont triés selon des critères de qualité et répartis sélectivement :

- environ 14,88 % sont revendus dans les magasins situés à Gap, Briançon et Digne,
- environ 79,53 % partent à l'exportation dans les pays d'Afrique, Amérique latine pour soutenir le développement local durable et fournissent la filière du recyclage (effilochage, chiffons d'essuyage...)
- environ 5,60 % sont mis en filière d'enfouissement car inutilisables, ce taux était de 6,49 % l'année dernière,
- une petite partie de transformation d'articles dans l'atelier de couture et revente en création « made in fils d'Ariane ».

Le tonnage global collecté par l'association sur les départements 04-05 est de 771 tonnes.

A noter que la Croix Rouge a également mis une armoire sur le domaine public, cependant il n'y a pas de données disponibles en terme de poids.

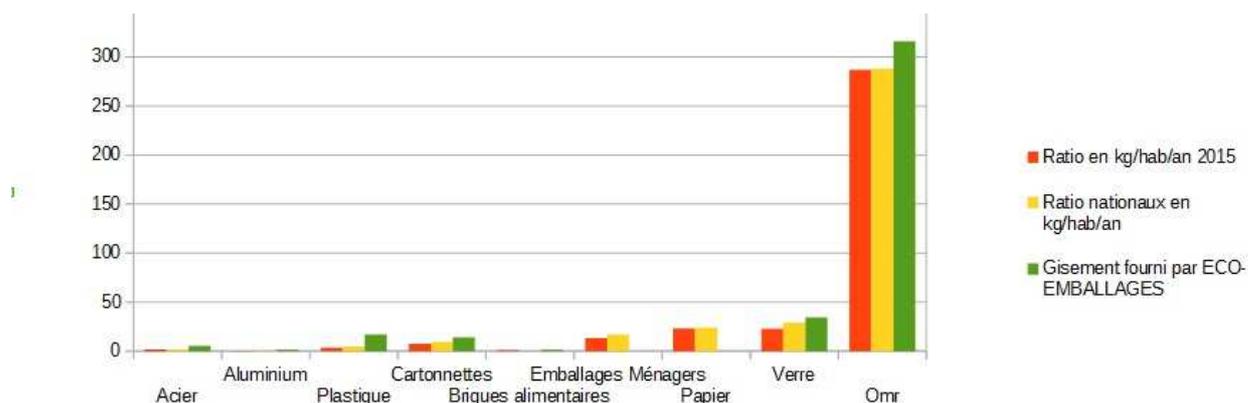
Chiffres clés récupération textiles :

- 15 armoires de récupération mises en place,
- 271,80 tonnes collectées, soit 6,46 kg /hab/ an.
- 94% du volume trié sur GAP a été valorisé.

Synthèse des indicateurs techniques :

Performance et taux de valorisation

Le tableau et le graphique ci-dessous, présentent une comparaison des taux de captage par habitants en 2015, ainsi qu'une comparaison avec les performances nationales.

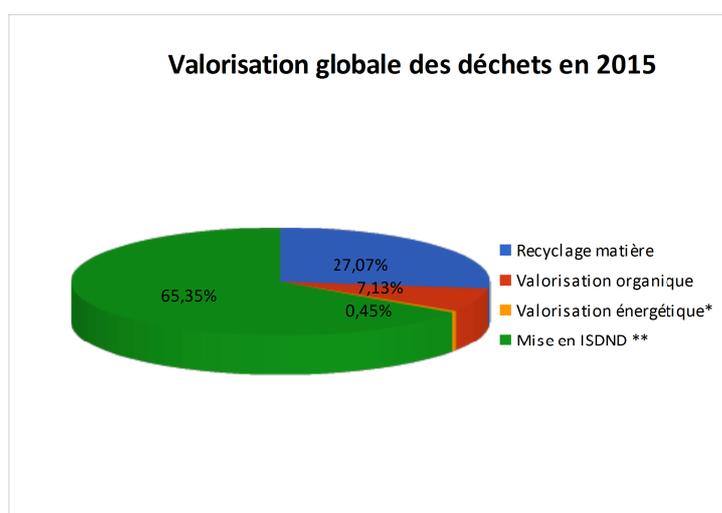


	Acier	Aluminium	Plastique	Cartonnettes	Briques alimentaires	Emballages Ménagers	Papier	Verre	Omr
Ratio en kg/hab/an 2015	1,64	0,16	3,44	7,27	0,78	13,29	23,22	22,77	286,84
Ratio nationaux en kg/hab/an	1,78	0,08	4,46	9,35		16,8	23,67	28,90	288
Gisement fourni par ECO-EMBALLAGES	5,33	1,141	16,816	13,949	1,31			34,48	316

La différence peut provenir d'un déséquilibre entre le taux de mise sur le marché local des emballages et le taux de captage.

En 2015, le taux global de valorisation matière par recyclage, compostage et valorisation énergétique s'est élevé à 34,65 % du tonnage total des déchets ménagers.

Le reste des déchets est majoritairement destiné à la mise en décharge en I.S.D.N.D. pour un taux global de 65,35%.

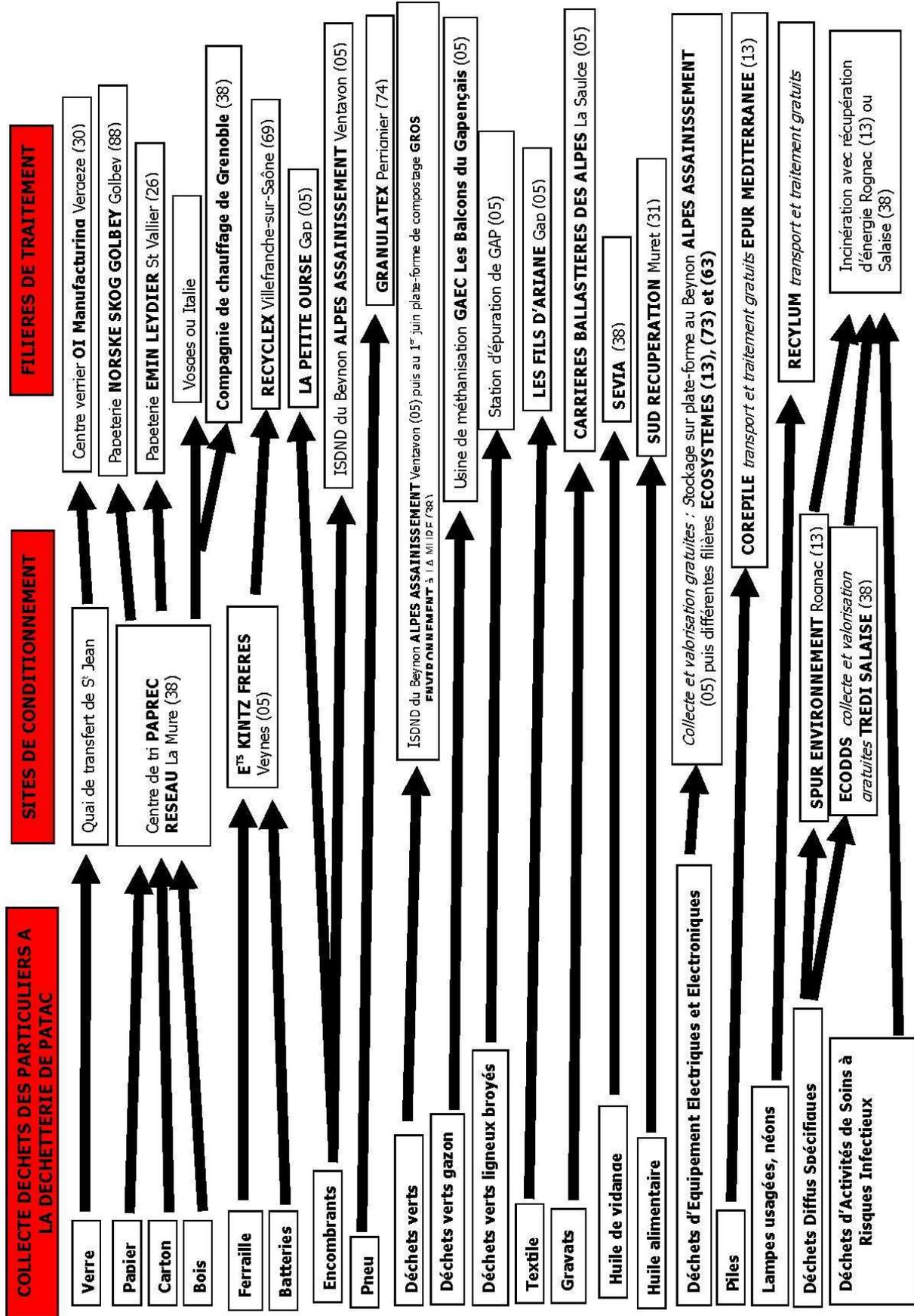


Le **Plan Départemental de Prévention et Gestion des Déchets Non Dangereux** (P.D.P.G.D.N.D.) a été approuvé en séance du Conseil Départemental des Hautes-Alpes du 9 avril 2013. Ses principaux objectifs sont :

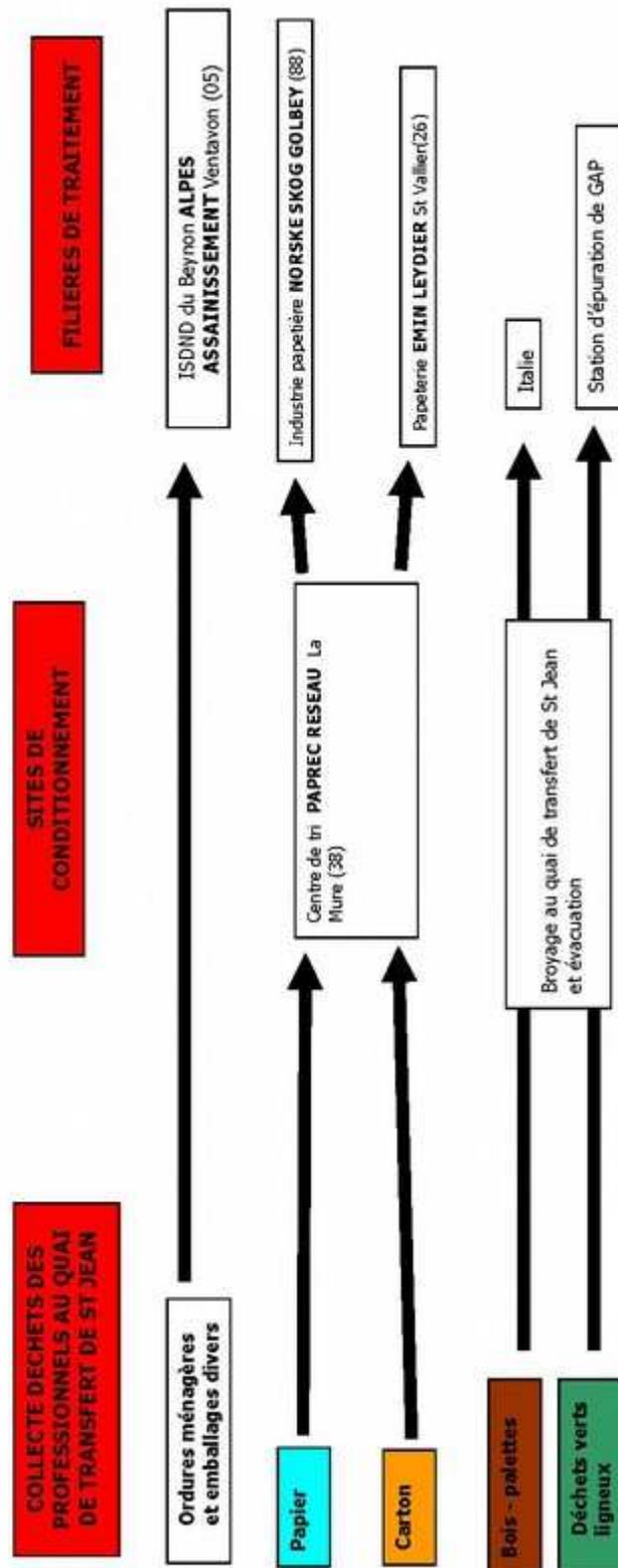
- La réduction de 15 % de la part de déchets ultimes à enfouir en augmentant la valorisation matière et organique, en soutenant le ré-emploi,
- La mise en place d'actions de prévention de la production des déchets,
- L'optimisation du transfert et du traitement des déchets afin de réduire l'impact environnementale et maîtriser les coûts,
- L'amélioration de la gouvernance.

La déclinaison locale de ce plan entraînera la mise en place d'actions en faveur de la réduction des déchets mais également l'incitation au tri des déchets qui peuvent être recyclés.

SCHEMA ORGANISATIONNEL DE LA GESTION DES DECHETS COLLECTES EN DECHETTERIE EN 2015



SCHEMA ORGANISATIONNEL DE LA GESTION DES DECHETS PROFESSIONNELS COLLECTES AU QUAI DE TRANSFERT EN 2015



RECAPITULATIF DES TONNAGES DE DECHETS COLLECTES EN 2014 ET 2015

Nature des déchets	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Evolution (%)
<i>COLLECTE ORDURES MENAGERES</i>			
Ordures ménagères	11 950,30	12 062,20	0,94
<i>COLLECTE SELECTIVE DU VERRE ET DU PAPIER EN APPORT VOLONTAIRE</i>			
Verre	1 033,72	957,54	-7,37
Papier	940,52	871,36	-7,35
<i>COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES MENAGERS</i>			
Mélange d'emballages composé des matériaux :			
Acier	68,75	69,07	0,47
Aluminium	5,69	6,61	16,17
Cartons	291,10	305,72	5,02
Briques alimentaires	30,40	32,97	8,45
Plastiques	139,93	144,63	3,36
Refus	258,39	247,25	-4,31
TOTAL	794,26	806,25	1,51
<i>COLLECTE EN DECHETTERIE</i>			
Papiers	196,04	193,26	-1,42
Cartons	137,40	146,42	6,56
Déchets verts	906,50	906,42	-0,01
Déchets broyés	518,22	507,74	-2,02
Déchets Gazon	45,56	41,84	-8,17
Bois	725,28	754,60	4,04
Ferrailles	340,72	333,74	-2,05
Verres	30,76	0,00	-100,00
Pneus	31,26	54,68	74,92
Encombrants	1 176,66	1 140,54	-3,07
Gravats	1 189,52	1 045,06	-12,14
Batteries	10,76	12,66	17,66
Huile moteur	9,36	9,36	0,00
Huile friture	3,64	3,64	0,00
Piles	2,61	2,86	9,58
Neons	0,87	0,84	-3,45
Lampes	0,16	0,32	100,00
Déchets Equipement Electriques et Electroniques	250,22	241,67	-3,42
Déchets Diffus Spécifiques	38,52	45,17	17,26
TOTAL	5 614,06	5 440,82	-3,09
<i>COLLECTE CARTONS</i>			
Cartons	511,26	516,96	1,11
<i>COLLECTE QUAI DE TRANSFERT</i>			
Emballages, déchets divers	659,48	549,62	-16,66
Ordures ménagères	0,00	0,00	0,00
Déchets verts Broyés	696,44	615,80	-11,58
Cartons	64,48	59,72	-7,38
Papiers	87,64	105,02	19,83
Palettes	238,66	317,10	32,87
Déchets Equipement Electriques et Electroniques	92,77	84,40	-9,02
Verre	0,38	0,74	94,74
Ferrailles	44,76	46,04	2,86
Piles	0,31	0,31	0,00
TOTAL	1884,92	1778,75	-5,63
TOTAL	22 729,04	22 433,88	-1,30

LISTE DES CONVENTIONS AVEC LES ECO-ORGANISMES

Nom de l'éco-organisme	Logo	Type de déchets concernés par la filière REP	Date de délibération	Date de signature de la convention
ALIAPUR		Pneus	26/09/14	(Charte)
COLLECTORS		Cartouches d'encre	26/09/14	20/10/14
COREPILE		Piles et accumulateurs usagés		14/03/14
DASTRI		Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	19/06/15	01/07/15
ECO-EMBALLAGES		Emballages ménagers (bouteilles plastiques, cartonnets, alu, acier, verre)	20/06/14	11/07/14
ECOFOLIO		Imprimés papiers et papier destinés à être imprimés, ménagers et assimilés	20/06/14	28/06/14
EcoDDS		Déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement	17/02/14	07/03/14
ECO-MOBILIER		Déchet d'Equipement et d'Ameublement	26/09/14	24/10/14
OCAD3E (ECO-SYSTEMES)		Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques		07/03/14
OCAD3E (RECYLUM)		Lampes, néons		07/03/14

Synthèse des indicateurs financiers :

	Coût de collecte en €/T TTC ⁽¹⁾	Coût de compactage en €/T TTC ⁽²⁾	Coût de transport en €/T TTC ⁽³⁾	Coût de traitement en €/T TTC ⁽⁴⁾	Coût global hors recettes en €/T TTC ⁽⁵⁾⁼⁽¹⁾⁺⁽²⁾⁺⁽³⁾⁺⁽⁴⁾	Recette de recyclage ⁽⁶⁾	Coût global en €/T TTC ⁽⁵⁾⁻⁽⁶⁾
Ordures Ménagères	83,71	3,08	7,53	100,01	194,33		194,33
Emballages Ménagers Recyclables	392,37	3,08	26,83	198,04	620,32	378,33	241,99
Verre	50,07				50,07	28,53	21,54
Papier	43,95		15,77	29,49	89,21	110,45	-21,24
Cartons industriels	135,88		10,96	27,45	174,29	40,56	133,73

Coûts en € TTC par tonne	2014	2015	évolution en %
Ordures ménagères	195,35	194,33	-0,52
Emballages Ménagers Recyclables	206,23	241,99	17,34
Verre	17,06	21,54	26,26
Papier	-13,81	-21,24	53,80
Cartons Industriels	145,02	133,73	-7,79

Coût du service public :

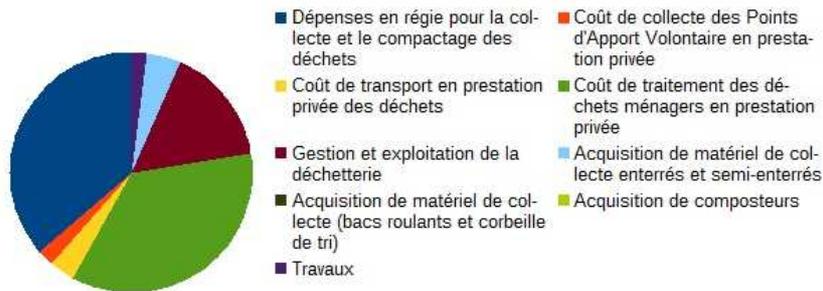
Le budget « déchets » est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.).

Les tableaux et les graphiques ci-dessous montrent la répartition des différents postes de recettes et de dépenses :

RECETTES	en € TTC	en €/ hab
Recettes industrielles (vente de matériaux recyclables)	161 625,58	3,84
Redevances des professionnels concernant les dépôts au quai de transfert de St Jean	68 001,29	1,62
Soutien de l'éco-organisme ECO-EMBALLAGES	235 644,87	5,60
Soutien liée de l'éco-organisme ECOFOLIO	41 750,00	0,99
Soutien de l'éco-organisme OCAD3E	30 343,67	0,72
Soutiens de l'éco-organisme EcoDDS	812,00	0,02
Soutiens de l'éco-organisme ECOMOBILIER	26 935,74	0,64
Contribution des usagers (T.E.O.M.)	4 439 686,00	105,58
TOTAL	5 004 799,15	119,01

DEPENSES	en € TTC	en €/ hab
Dépenses en régie pour la collecte et le compactage des déchets	1 445 360,79	34,37
Coût de collecte des Points d'Apport Volontaire en prestation privée	90 198,70	2,14
Coût de transport en prestation privée des déchets	134 076,36	3,19
Coût de traitement des déchets ménagers en prestation privée	1 410 585,64	33,54
Gestion et exploitation de la déchetterie	627 228,47	14,92
Acquisition de matériel de collecte enterrés et semi-enterrés	179 358,88	4,27
Acquisition de composteurs	460,30	0,01
Travaux	81 758,86	1,94
TOTAL	3 969 028,00	94,38

Répartition des dépenses



Répartition des recettes



* Ces dépenses n'intègrent pas les charges mutualisées au sein des services municipaux de la Ville de GAP pour l'entretien des locaux, la gestion du personnel, la gestion financière....

Les perspectives pour 2016 :

Le **programme d'aménagement** des conteneurs enterrés se poursuit et se développe en fonction des opportunités d'aménagement dans les secteurs péri-urbains et ruraux.

Afin d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement (réduction de 7% de la production d'Ordures Ménagères et Assimilées en 5 ans, 45 % de valorisation matière et organique...) la Communauté d'Agglomération «Gap en + grand» devra réfléchir à la mise en place d'actions découlant du **Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux**.

Les marchés de prestation de service « Transport et mise aux Prescriptions Techniques Minimum des emballages ménagers recyclables » et « Transport et traitement des cartons », le marché de fournitures « Matériel de collecte » arrivant à leur terme, de nouvelles consultations devront être lancées.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), prévoit une couverture intégrale du territoire par des E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre et la rationalisation des périmètres à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération « GAP en + grand » devrait voir son périmètre s'agrandir en englobant de nouvelles communes.

Synthèse générale:

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la **Communauté d'Agglomération «Gap en + grand» a été créée** par le regroupement des communes de PELLEAUTIER, LA FREISSINOUSE et GAP. Le transfert de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers s'est effectué des communes vers cette nouvelle collectivité.

La comparaison de tonnages 2015 avec l'année précédente 2014 est pertinente compte tenu de l'absence d'évolution du territoire et de sa population par rapport à l'année précédente. Le tonnage global des déchets baisse de 1,28 % lié notamment à la diminution des tonnages collectés en déchetterie alors que le tonnages des ordures ménagères a augmenté en 2015.

Le taux global de valorisation matière par recyclage, compostage et valorisation énergétique s'est élevé à 33% du tonnage total des déchets ménagers. Le reste des déchets est majoritairement destiné à la mise en décharge.

Le **financement du service** de collecte des déchets ménagers repose sur la base de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui a représenté en 2015 une recette de 4 439 686,00 € soit 105,58 € par habitant.

Les **aides reçues des éco-organismes** représentent un montant annuel de 301 269,37 € soit une aide annuelle de 7,16 € par habitant.

GLOSSAIRE

Apport volontaire : Mode d'organisation de la collecte selon lequel l'utilisateur ne dispose pas d'un contenant qui lui soit affecté individuellement. La collectivité met à disposition des usagers un réseau de contenants, plus ou moins régulièrement réparti sur le territoire à desservir, afin d'être accessible à l'ensemble de la population.

Collecte : Opération d'élimination qui vise à enlever les déchets des ménages et assimilés. Elle peut être traditionnelle ou sélective. Elle peut être réalisée en porte à porte ou en apport volontaire.

Collecte de substitution : Sur un périmètre donné, mise en place d'une nouvelle collecte de déchets qui consiste à s'effectuer en remplacement d'une tournée de collecte existante dont la fréquence de ramassage est au minimum de 3 collectes/semaine. Cette disposition vise donc à maintenir une fréquence globale hebdomadaire de 3 tournées tout en assurant le fonctionnement de deux collectes de déchets de nature différente. La mise en place de ce dispositif permet une maîtrise des coûts de collecte par une optimisation du service de collecte.

Collecte sélective : Collecte séparative des flux de recyclables secs et de fermentescibles, préalablement triés par les producteurs, en vue de leur recyclage.

Compostage : Procédé biologique de traitement des déchets ménagers, voire d'autres déchets organiques, aboutissant à la production d'un amendement appelé compost, utilisable en agriculture.

Compostage domestique : Opération de compostage mis en place dans les jardins des particuliers, celui-ci s'opère dans un matériel nommé composteur. Le compost est réutilisé dans le jardin du particulier. Celui-ci diminue les tonnages présentés à la collecte des déchets ménagers.

Contrat pour l'Action et la Performance (C.A.P.) : Contrat type, régissant les relations entre une collectivité engagée dans un programme de collecte sélective et Eco-Emballages. Le barème E finance le dispositif français de collecte sélective des emballages ménagers et respecte les engagements du Grenelle de l'Environnement.

Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (D.A.S.R.I.) : Tout matériel piquant, coupant ou tranchant, destiné à l'abandon, qu'il ait été ou non en contact avec un produit biologique, (seringues, aiguilles lancettes, embouts de stylos injecteurs, scalpels). Sont aussi inclus, les cotons, compresses, gants à usage unique souillés.

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D.E.E.E.) : tout objet fonctionnant à piles ou à l'électricité. D.E.E.E. incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent le Gros Électroménager hors Froid, le Gros Électroménager Froid, les Petits Appareils en Mélange et les Écrans.

Déchets Diffus Spécifiques (D.D.S.) : Déchets issus de produits chimiques, contenant et contenu conditionnés pour la vente au détail, pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. La limitation de leur impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autre nécessite un traitement spécifique. La dénomination D.D.S. rassemble ce qui était compris dans les Déchets ménagers Spéciaux (D.M.S.) et les Déchets Toxiques en Quantités Dispersés provenant des activités (D.T.Q.D.). Ce sont principalement des solvants, acides, produits chimiques de laboratoire, colles, vernis, produits phytosanitaires, hydrocarbures, extincteurs...

Déchets ménagers : Déchets provenant de l'activité domestique des ménages et dont l'élimination relève généralement de la compétence des communes.

Déchets ménagers et assimilés : Ils comprennent les déchets non dangereux des ménages et les déchets d'origine commerciale ou artisanale et provenant d'autres services, qui ne sont ni dangereux, ni inertes et qui sont assimilables aux déchets ménagers. Ils ne comprennent pas les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marchés, etc.

Déchets d'emballages ménagers : Ce sont les déchets issus de la séparation opérée par les ménages entre les emballages et les produits de consommation.

Déchets ultimes : Déchet résultant ou non d'un traitement d'un déchet, qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques ou économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

Déchetterie : Aire aménagée, surveillée, connue du public, destinée à accueillir les déchets dont la nature et la quantité sont fixées par l'autorité qui la gère. Lieu spécialement adapté pour accueillir les déchets autres que les ordures ménagères. La déchetterie peut être conçue pour permettre aux ménages de se débarrasser par un apport volontaire de leurs déchets. La déchetterie n'est pas un lieu de traitement des déchets. C'est un centre de dépôt soumis au droit des installations classées.

Eco-organisme : Structure à but non lucratif à laquelle adhèrent les producteurs et distributeurs de certains biens. En vertu du principe de Responsabilité élargie du producteur, ou du principe « pollueur-payeur », soit ils assurent, pour le compte de leurs adhérents, la collecte et le traitement des déchets, soit ils contribuent financièrement à ce service assuré par les collectivités. Agréés par les pouvoirs publics, ils ont des objectifs en matière de recyclage et pour certains en matière de prévention des déchets.

Economie circulaire : Elle vise à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du P.I.B. tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être.

Élimination : Au sens de la loi n°75-633 modifiée, l'élimination des déchets comporte les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou de l'énergie, ainsi qu'au dépôt et au rejet dans le milieu naturel de tout autre produit dans les conditions propres à éviter des nuisances environnementales ou sanitaires majeurs.

Emballages Ménagers Recyclables (EMR) : Ce sont les emballages dont le détenteur final, c'est-à-dire celui qui sépare l'emballage du produit qu'il accompagne ou qu'il permet de transporter jusqu'à son domicile, est un ménage.

Gisement : Le gisement est constitué par l'ensemble des déchets ménagers produits et collectés sur le territoire d'une collectivité. Il peut être considéré dans sa globalité ou dans ses différentes composantes. Cette dernière vision est principalement retenue en matière de collecte sélective ; le gisement est alors défini par les quantités de chacun des matériaux présents dans les déchets collectés.

Installations classées : Installations dont l'exploitation pouvant être source de dangers ou de pollutions est réglementée. Certaines sont soumises à Déclaration à la Préfecture, d'autres à Autorisation préfectorale. Les installations de traitement et de stockage sont soumises à autorisation préfectorale.

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D.) : centre de stockage des déchets ménagers et assimilés (résidus urbains).

Méthanisation : Procédé de traitement des ordures ménagères, des déchets verts, permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique.

Ordures Ménagères Résiduelles (Omr) : Déchets de l'activité domestique quotidienne des ménages (déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments, du nettoyage normal des habitations et autres activités domestiques) qui peuvent être pris en compte par la collecte traditionnelle.

Ordures Ménagères Assimilées (OMA) : Les ordures ménagères et assimilés sont : les ordures ménagères résiduelles (Omr) ; les déchets assimilés ; les déchets collectés sélectivement : verre, emballages et journaux-magazines.

Pré collecte : Ensemble des actions effectuées par les usagers permettant la présentation des déchets au service de collecte.

Prescriptions Techniques Minimales (P.T.M.) : qualités et spécifications particulières auxquelles doivent répondre les matériaux triés et livrés aux recycleurs. Les P.T.M. sont définies dans le cadre du contrat signé avec ECO-EMBALLAGES.

Recyclage : Mode de valorisation des déchets, notamment d’emballages, selon lequel les matériaux constitutifs sont extraits en vue de les utiliser comme matière première.

Refus de tri : Lors des opérations de tri des matériaux recyclables, des déchets non conformes aux P.T.M. (Prescriptions Techniques Minimales) sont extraits pour représenter un résidu appelé refus de tri.

Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) : Montant qui figure sur l’avis d’imposition de la Taxe Foncière est établi sur la base de la valeur locative de l’habitation.

Traitement : Processus permettant la réduction du potentiel polluant initial du déchet dans des conditions contrôlées ainsi que du volume de déchets à mettre en décharge ou à incinérer.

Valorisation des déchets : conjugaison de différentes actions permettant de diminuer les dépôts et rejets dans le milieu naturel; on distingue principalement :

- La valorisation matière par recyclage ou compostage,
- La valorisation énergétique, c’est-à-dire l’incinération conforme aux normes avec récupération d’énergie.

En 2015, l'effort de tri des habitants de la Communauté d'Agglomération « Gap en + grand » a permis d'économiser l'utilisation de:



495 tonnes de bois



912 tonnes de minerais (fer, bauxite, charbon, sable...)



34 tonnes de gaz naturel



16 950 m³ d'eau



6 585 MWh d'énergie



83,5 tonnes de pétrole



Source logiciel e-tonnes d'ECO-EMBALLAGES